

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 9 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 2 AVRIL 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Francis PEDARRIOSSE, M. Michel BREAN, M. le Dr Philippe DUCHESNE, M. Bertrand GAUFRYAU

#### POUVOIRS :

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN  
M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO  
M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR  
M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS D'ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES : AVENANT N°1**

La Ville de DAX a notifié, le 23 décembre 2014, un marché public (n°2014-17 Lot n°4) relatif à des prestations de services d'assurances Risques Statutaires avec la compagnie CNP Assurances.

L'acte d'engagement signé par le titulaire fait état d'une sous-traitance avec la compagnie DEXIA SOFCAP. Toutefois, un examen des relations contractuelles entre les compagnies CNP Assurances et DEXIA SOFCAP révèle que cette dernière agit, pour le compte de CNP Assurances en qualité de mandataire, afin de procéder aux appels à cotisation et paiements des prestations du contrat. Il est donc nécessaire de régulariser la déclaration de sous-traitance effectuée dans le cadre du marché public.

Par ailleurs, la compagnie CNP Assurances a proposé à la Ville de DAX de bénéficier d'un partenariat avec le Centre de Gestion des Landes pour améliorer la gestion du contrat d'assurances Risques Statutaires.

En effet, le Centre de Gestion des Landes, par convention de gestion souscrit par les collectivités intéressées ayant pour assureur en risques statutaires la compagnie CNP Assurances, assume à l'échelon départemental pour le compte de l'assureur les missions suivantes :

- gestion du personnel assuré,
- contrôle et validation des états annuels déclaratifs de prime,
- contrôle des dossiers de sinistres et traitement des demandes de prestations,
- archivage des dossiers de prestations,
- participation à la mise en oeuvre des services d'assistance annexés au contrat.

Pour l'exercice de ces missions, le Centre de Gestion perçoit 6% de la prime versée par la Ville de DAX pour l'assurance des risques statutaires, déduits de la prime versée à CNP Assurances titulaire du contrat, de sorte qu'il n'en résulte aucun surcoût pour la Collectivité.

Ce partenariat, qui fait l'objet de la convention de gestion annexée à la présente délibération, offre de nombreux avantages, notamment en termes de proximité et d'allègement du traitement des dossiers par la Direction des Ressources Humaines, pour permettre une prise en charge plus efficace de la gestion du contrat.

L'ensemble de ces modifications apportées au marché public nécessite la passation d'un avenant soumis au Conseil Municipal. Son absence d'incidence financière le dispense d'un avis préalable de la commission d'appel d'offres.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR VINCENT NOVO, CONSEILLER MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au marché n°2014-17 Lot n°4, la convention de gestion à conclure avec le Centre de Gestion des Landes, ainsi que les conditions particulières relatives au contrat d'assurances Risques Statutaires soumises par la compagnie CNP Assurances,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de ces documents ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150409-17-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 10 Avril 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».